



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
25/11/2022		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Procuration : 0		
Objet de la délibération		
Fin d'adhésion à l'UNCCAS		
Numéro : 2022-20		

Séance du 1^{er} décembre 2022. L'an deux mille vingt-deux.

A 17h00, le 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme J. AUDIBERT – Mme M. BERGER SABATIER - M. P. CATHENOZ - Mme O. CORDIER - Mme M-C. LAURENT - Mme H. ROLIN – M. J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE.

Excusé(es) : Pierre COMBES – Mme P. CHATELET - M. V. VAN ZELE

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

La vice-présidente invite le conseil d'administration à se prononcer sur le maintien ou non de l'adhésion du CCAS de Nyons à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS)

L'UNCCAS, fédère les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS). Cette adhésion permet normalement d'accéder à une base de données documentaires. Les codes d'accès à cette base n'ont été récupérés qu'en novembre 2022 et donc quasi inutilisés.


Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 305,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres, décide de mettre fin à l'adhésion à l'UNCCAS.

Fait et délibéré à l'unanimité par les membres présents.

Nyons, le 1er/12/2022

Pierre COMBES
Maire et Président du CCAS


 Centre Communal d'Action Sociale
 Mairie B.P. 103
 26110 Nyons
 04 75 26 50 27
 ccas@nyons.com